

Webinaire annuel du 5 mai : promouvoir la transformation des lieux de travail.

Russell Evans : Bonjour! Je m'appelle Russell Evans et je vous souhaite la bienvenue à notre webinaire annuel de 2022. Je suis le vice-président des communications ici au Régime des CAAT et l'hôte de notre balado, *Contributors*. Je modérerai la discussion ce matin. Nous sommes impatients de vous communiquer quelques nouvelles à propos du rendement du Régime. Vous aurez aussi l'occasion d'entendre de nos hauts dirigeants lors de la séance ouverte de questions-réponses. Avant de commencer, parlons de la façon dont vous pouvez participer. Dans le coin droit supérieur de votre écran, vous y verrez le panneau de configuration. Au cours de la séance, vous pouvez poser votre question ou nous faire part de votre commentaire en les inscrivant dans la boîte à question. Au bas du courriel de rappel du webinaire GoTo, vous trouverez un lien spécifique pour le sous-titrage et l'interprétation en langage des signes. Je vais maintenant passer la parole à Christopher Brophy, le responsable des Services de langue française pour vous communiquer un message concernant la séance d'aujourd'hui. À toi, Chris.

Christopher Brophy : Bonjour à toutes et à tous et bienvenue au webinaire. La séance d'aujourd'hui sera animée en anglais. Comme indiqué précédemment, nous fournirons prochainement une transcription en français du webinaire. Si vous souhaitiez recevoir cette transcription, veuillez taper « français » dans la boîte à questions. À toi, Russell.

Russell : Merci beaucoup Chris. Pour commencer, je voudrais sonder rapidement notre auditoire pour connaître votre avis. Lorsque vous pensez à la manière que le Canada évolue, que voyez-vous comme la principale tendance en matière de programmes d'épargne-retraite au travail?

Alors voici notre question : « au cours de la dernière année, quelle est la principale tendance en matière de programmes d'épargne-retraite au travail que vous avez remarqué ? Est-ce la sécurité, la flexibilité, la valeur ou la prévisibilité? » Choisissez vos réponses maintenant. D'accord, c'est intéressant. Ce qui est ressorti clairement, c'est la sécurité. Je vois aussi le besoin de la flexibilité, la valeur et la prévisibilité. C'est très encourageant et je pense que nous allons aborder tous ces sujets, c'est l'une des bonnes nouvelles que nous avons pour vous. Puisque je vois que vous êtes intéressés au sujet de la sécurité, je m'assurerai que nous en parlerons lors de notre forum de discussion. Je veux aussi vous faire part d'une tendance qui a vraiment marqué l'année 2021 et qui continuera à marquer l'année 2022. Lorsque nous rencontrons plusieurs personnes pour discuter du Régime, qu'il s'agisse de PDG, de directeurs financiers, de directeurs des ressources humaines, la demande la plus fréquente est celle d'un régime d'épargne-retraite flexible; alors nous allons commencer avec la flexibilité. Maintenant plus que jamais, les Canadiens recherchent des milieux de travail souples qui offrent un revenu de retraite viager sûr, prévisible et précieux provenant d'une organisation en laquelle ils peuvent faire confiance. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes si enthousiastes de vous informer de nos progrès réalisés en matière de flexibilité. En particulier, nous voulons mentionner DBplus avec Choix de cotisation. DBplus avec Choix de cotisation réunit le meilleur des régimes à prestations déterminées, à cotisations déterminées et des REER collectifs. C'est une solution de retraite sur

mesure à la portée de tous. Nos panélistes vont nous en reparler plus tard, mais avant de vous les présenter, permettez-moi de vous donner un aperçu du rendement du Régime des CAAT et de la façon dont la flexibilité, la sécurité, la valeur et la prévisibilité ont contribué à notre meilleure année. La sécurité est si importante pour nous et elle continue d'être à l'avant-plan du Régime des CAAT. Le Régime demeure robuste et sûr tout en évoluant. Lorsque nous communiquons avec nos participants, ils nous informent que leur rente du Régime de retraite des CAAT, qu'ils cotisent aujourd'hui pour leur avenir ou qu'ils perçoivent déjà leur revenu de retraite viager a été monumentale pour leur santé financière et mentale. Passons maintenant aux chiffres. Le Régime de retraite des CAAT est le seul régime de retraite canadien à prestations déterminées ouvert à tous les milieux de travail, offrant des pensions précieuses aux employés à différentes étapes de leur carrière. Nous comptons actuellement plus de 75 600 participants actifs et retraités, nous avons élargi la couverture des régimes PD à 11 industries, nous travaillons avec 211 employeurs affiliés et 17 syndicats et associations de participants. Cette année seulement, nous avons accueilli plus de 100 nouveaux employeurs au sein de la conception DBplus. Notre croissance nous permet d'offrir une plus grande sécurité des prestations à un plus grand nombre de nos participants, ce qui est toujours la priorité absolue. Du point de vue de l'employeur, nous aidons les organisations à gagner la course aux talents en leur procurant l'opportunité d'offrir un revenu de retraite viager et prévisible, un avantage très attrayant pour les employés. Continuons à parler de chiffres. Au fur et à mesure que le Régime des CAAT s'est développé, nous demeurons toujours soucieux de maintenir la solidité et la sécurité du Régime à long terme. Nos experts sont déterminés à protéger les prestations accumulées par nos participants et à assurer une saine gestion des placements et du risque. Nous sommes bien positionnés pour demeurer résilients et durables pour les années à venir. Je laisserai Derek et Asif vous l'expliquer en détail durant notre forum de discussion, mais dans l'ensemble, notre Régime est robuste et performant. Il est capitalisé à 124 % comme vous pouvez le voir sur l'écran. Notre approche prudente en matière d'investissement à long terme a fait ses preuves pour positionner le Régime comme l'un des régimes de retraite qui connaît la croissance la plus rapide et la plus durable croissance au pays. Notre modèle de gouvernance paritaire assure que les employés et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions relatives au Régime. Notre orientation collective nous permet de procurer de la valeur aux employés et aux employeurs et de rester attentifs à l'évolution des paysages des retraites et des milieux de travail. Voici ce que disent nos parties prenantes à notre sujet. En matière de confiance : « Nos observations nous indiquent que les participants font grandement confiance à leur régime de retraite. En ce qui concerne la gouvernance, les participants tout comme les employeurs affiliés affirment que leurs intérêts sont bien représentés par l'équipe et la structure de gouvernance du Régime des CAAT. » La croissance au-delà du Régime. Examinons quelques exemples de la croissance interne et externe que nous avons vus au long de l'année dernière. Comme vous le savez, au Régime des CAAT nous plaçons toujours nos participants avant tout. Donc en 2021, nous avons lancé deux portails, celui des participants est appelé Ma Pension tandis que celui des employeurs est appelé Pension Administration Link, ou PAL en abrégé. Nous avons aussi mis en place des comités de l'expérience des participants et des employeurs pour mieux répondre à vos besoins. Et finalement, nous avons lancé un nouveau balado pour nous aider à faire avancer notre mission de rendre le Canada meilleur et d'élargir la sécurité de la retraite à un plus grand nombre de milieux

de travail à travers le pays. Nos participants et nos employeurs affiliés nous disent qu'ils souhaitent qu'un plus grand nombre de Canadiens aient ce qu'ils ont : l'accès à un régime de retraite de premier plan comme celui du Régime des CAAT. Donc l'objectif principal de notre balado est de promouvoir le Régime des CAAT et de promouvoir l'importance de la sécurité des retraites pour le Canada dans un contexte où la course aux talents est à son apogée. Des organisations proposent la sécurité des retraites à des milieux de travail pour offrir aux employés ce qu'ils veulent vraiment et sur ce, d'une manière qui est abordable. En réalité, c'est une situation gagnante pour les employés, pour les employeurs et pour le Canada en général. Parmi les nôtres aujourd'hui, je vous présente Derek Dobson — chef de la direction et gestionnaire du Régime de retraite des CAAT, Asif Haque — chef des placements du Régime des CAAT et Marnie Niemi Hood — vice-présidente des solutions de retraite.

Bonjour et merci d'être parmi nous aujourd'hui. Je révise quelques-unes des questions et la première est pour Derek. En mettant les chiffres de côté Derek, que penses-tu du fonctionnement du Régime? Pardon. Derek, peux-tu m'entendre? Je soupçonne que tu es en sourdine Derek.

DEREK : Nous voici. Le bouton de la sourdine était gelé, donc mes excuses Russell. En ce qui concerne l'état du Régime, tu as déjà mentionné les chiffres remarquables. Tu as aussi parlé de continuer à innover, mais avant tout, je devrais dire bonjour et bon après-midi à nos amis dans les quatre coins du pays. Notre Régime fonctionne bien dans tous les domaines. J'ai parlé de nos portails, de nos niveaux de service qui sont respectés d'une année sur l'autre en dépit de l'incroyable croissance que nous vivons, et notre bonne structure de gouvernance, qui n'a pas été abordée. Nous disposons d'excellentes politiques pour soutenir la croissance du Régime à travers le pays, car nous avons maintenant des participants dans chaque province et nous devons nous conformer à toutes les lois relatives aux avantages sociaux et je dois également citer notre culture exceptionnelle au Régime des CAAT. Notre taux d'engagement est très, très élevé. Nous avons une équipe exceptionnellement talentueuse ici au Régime, tout le monde est en accord avec notre mission, notre vision et notre mandat de fournir une sécurité des retraites améliorée à un plus grand nombre de Canadiens. Donc Russell, tout fonctionne à merveille dans tous nos secteurs d'activité.

RUSSEL : Alors Derek, au cours des deux dernières années, je pense que nous avons remarqué avoir beaucoup entendu parler de l'exode des cerveaux de la génération du baby-boom ou de la grande démission, mais je trouve qu'il y a un nouveau degré d'intérêt pour les avantages sociaux et pour un revenu de retraite viager. Pourrais-tu en discuter davantage?

DEREK : Absolument. Certains employeurs et syndicats ainsi que d'autres parties prenantes en sont peut-être déjà conscients, mais je dirais que ce que j'entends de plus en plus de la communauté en général c'est que les bons régimes de retraite sont importants et plus encore, que de bons régimes de retraite sont importants. Plusieurs études publiées pendant les deux dernières années, et plus récemment il y a un trimestre, qui démontrent que 62 % des employeurs ont déjà l'impression de ne pas pouvoir atteindre leurs objectifs faute d'une incapacité d'attirer et de fidéliser le personnel clé et ensuite nous constatons que c'est la pierre angulaire de l'attraction, de la fidélisation et de l'engagement, particulièrement du côté d'un bon régime de retraite à prestations déterminées. Cela correspond également avec ce que nous disons au sujet de l'amélioration du bien-être financier, la responsabilité sociale d'entreprise, etc. Les régimes de retraite sont absolument importants et étant donné les données démographiques du pays, les régimes de retraite demeureront importants pour les décennies à suivre. En conséquence, l'absence d'un bon régime de retraite met en péril les objectifs de l'entreprise.

RUSSELL : Absolument. Je trouve que c'est un des motifs de la première saison de *Contributors*. Ce motif remonte au premier épisode lors de notre conversation avec Paula et il se relie aux autres épisodes. Peux-tu en dire plus sur les autres tendances que tu as entendu?

DEREK : Oui. Au-delà des tendances évidentes, tout le monde parle de l'attraction, de la fidélisation et du télétravail. J'entends aussi quelques remarques éparpillées en ce qui concerne la flexibilité et je pense que c'est un sujet important. Comprenez-moi bien, certains se contentent d'une seule solution pour tout le personnel et nous sommes capables de les accommoder, mais on nous demande aussi d'innover en vue de permettre la flexibilité de répondre aux besoins particuliers de la main-d'œuvre. À titre d'exemple, tu as déjà parlé de DBplus avec Choix de cotisation qui reconnaît que tous les participants n'ont pas la même capacité de se constituer une épargne-retraite suffisante. Que nos participants vivent des cycles de vie différents, qu'il s'agisse d'élever une famille ou d'essayer d'économiser pour acheter une maison, maintenant nous permettons aux gens à adapter leur budget à leurs souhaits et à mesure qu'ils progressent dans leur carrière, nous autorisons les rachats de services validables. Nous proposons d'autres innovations qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs quant à l'épargne-retraite. La flexibilité ne convient pas à tout le monde, mais nous nous efforçons de réduire le nombre de barrières et de rendre notre Régime de retraite plus accessible à un plus grand nombre d'employeurs et de participants.

RUSSELL : C'est superbe. Parlons de quelques-unes des perceptions erronées autour des régimes PD et du Régime des CAAT lui-même. Je sais que lorsque j'ai commencé à travailler au Régime des CAAT, que j'étais très fier d'en parler à ma famille et à mes amis et l'une des choses que j'ai entendues était que les régimes de retraite à prestations déterminées sont seulement offerts aux fonctionnaires. Il fallait que je réponde à cette question depuis le début. Quelles sont les perceptions erronées dont vous êtes au courant?

DEREK : Commençons tout de suite par celle-là. Donc, en ce qui concerne l'accessibilité, le public croit qu'un régime de retraite à prestations déterminées n'est pas accessible et comme la plupart de notre auditoire le sait et comme tu le sais Russell, nous sommes désormais ouverts au secteur privé, au secteur sans but lucratif et au secteur public élargi dans l'ensemble de ce merveilleux pays. Alors oui, de bons régimes de retraite sont disponibles. Je pense que la deuxième perception erronée est que les régimes de retraite à prestations déterminées ne sont pas viables. C'est absolument faux. Grâce à notre structure de gouvernance conjointe, à nos politiques de financement, à notre orientation vers le long terme et au bon régime réglementaire dont nous disposons ici au Canada, notre Régime est absolument durable. Je crois qu'il s'agit de l'un des régimes les plus durables au Canada, voire le plus durable, qui propose des avantages précieux aux participants.

RUSSELL : Parfait. Merci Derek. J'ai d'autres questions à te poser plus tard, mais je vais maintenant m'adresser à Asif. Bonjour Asif.

ASIF : Bonjour Russell, et bonjour tout le monde. Comment vas-tu?

RUSSELL : Ça va bien! Donc, plusieurs questions pour toi. Tu vas être assis sur une chaise chaude et je trouve que l'un des points communs que j'ai remarqués est vraiment, quelle est notre stratégie de placements? À un niveau avancé, qu'est-ce qu'on cherche à réaliser avec l'équipe de placements du Régime des CAAT?

ASIF : Certainement. Je suis ravi d'y répondre. L'objectif principal du programme de placement est de réaliser un solide rendement des placements sur le long terme pour maintenir la sécurité du Régime comme l'attestent les indicateurs sur 10 ans que tu nous as montrés plus tôt. Nous sommes fiers de ce que nous avons pu réaliser et ces résultats ont contribué à maintenir la viabilité du Régime et à l'accroître au fil du temps. Au plus haut niveau, je dirais que nous pensons au long terme et que tout ce que nous

faisons ici au Régime des CAAT se fait dans la perspective à long terme. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? La répartition substantielle aux placements à long terme et aux sociétés fermées. Donc le capital-investissement, l'immobilier, l'infrastructure et d'autres secteurs comme ceux-là où nous prévoyons des rendements solides et stables sur le long terme et où nous estimons que la gestion des compagnies et des projets adopte une perspective à plus long terme. Même dans le cadre de nos répartitions sur les marchés publics, nous avons des répartitions importantes aux secteurs qui sont un peu plus axés sur le long terme où la volatilité peut être plus élevée à court terme, mais où nous prévoyons de meilleurs rendements sur le long terme. Voilà ce que je dirais de la stratégie des placements au plus haut niveau Russell : orientée vers le long terme avec le but de maintenir la sécurité du Régime.

RUSSELL : Parfait, mais qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-ce que notre stratégie de placements signifie pour nos participants et nos employeurs affiliés?

ASIF : Je reviens à cette notion de la sécurité des prestations, Russell. Les prestations accumulées ne peuvent pas être réduites, mais si notre programme de placements continue d'être fructueux et si nous continuons à réaliser ces genres de rendements, le Régime deviendra encore plus sûr et nous aurons la capacité de bonifier les prestations au fil du temps.

RUSSELL : Donc, le Régime est très solide. Pourquoi le Régime est-il si robuste et comment les rendements du Régime se maintiennent-ils aussi bien sur le long terme? En fait, je pense que la question demande, quel est ton secret?

ASIF (RIRES) : Je ne sais pas s'il y a un secret à dévoiler autre que du travail acharné. Nous disposons d'une équipe très dévouée et très compétente qui gère nos catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées. Nous travaillons également avec un excellent groupe de partenaires externes tant dans les sociétés fermées que dans les sociétés cotées; et la composition de nos actifs a très bien évolué par rapport aux marchés que nous avons tous connus de la fin de la crise financière mondiale jusqu'à aujourd'hui. Les marchés nous auraient procuré un taux de rendement d'environ 9 % par année sur une période de 10 ans, mais grâce au travail acharné de notre équipe et de nos partenaires externes, nous avons été en mesure de surclasser le rendement des secteurs du marché d'environ 2 % par année et nous en sommes vraiment fiers. Il n'y a aucun secret à dévoiler. C'est juste beaucoup de travail et une volonté d'accepter de nouvelles idées, d'établir de bonnes relations, d'obtenir de bonnes idées pour y réfléchir et les appliquer.

RUSSELL : C'est vraiment utile et je mentionnerais que l'une des choses que j'ai remarquées en travaillant ici, c'est le grand talent de l'équipe de placements. Tu es en quelque sorte l'héritier du flambeau de Julie, qui était une dirigeante extraordinaire. À mon avis, tu effectues un travail formidable, mais tu as aussi une équipe très talentueuse qui te soutient.

ASIF : Mes compliments à Kevin Fahey qui gère nos marchés privés, à Edgar et ses responsables du côté de nos partenaires externes, Kathleen du côté des marchés publics et à tous les membres de l'équipe qui travaillent assidûment et qui apportent de bonnes idées chaque jour.

RUSSELL : Merci Asif. Maintenant, j'ai quelques questions pour Marnie. Marine, pourrais-tu allumer ta caméra? Pour ceux qui ne la connaissent pas, Marnie est la responsable de notre croissance. Elle a effectué un travail exceptionnel pour promouvoir le Régime des CAAT et je suppose que je te poserai la question, Marnie : comment le fais-tu? Parle-nous de l'année dernière.

Marnie : Je te remercie pour la question Russell. Bonjour à tout le monde d'un océan à l'autre. Je suis si ravie de vous voir parmi nous.

En 2021, notre nombre d'adhésions a dépassé 75 000 participants et plus de 200 employeurs. Tout au long de l'année dernière, nous avons entendu que les employeurs se parlaient entre eux à propos des avantages de la conception DBplus. En conséquence, nous constatons que de plus en plus d'employeurs ont commencé à communiquer avec nous pour trouver des solutions de retraite afin de montrer à leurs employés qu'ils ont à cœur leur bien-être, aujourd'hui et à l'avenir. Les responsables des RH nous ont informés que l'offre d'un régime de retraite précieux et sûr comme DBplus peut améliorer le processus de recrutement et de fidélisation tout en atténuant le stress financier de leurs employés. DBplus est donc en train de devenir la norme de référence dans l'industrie dans plusieurs secteurs de l'économie et vraiment le régime privilégié du point de vue des employés. Nous vivons une période d'incertitude inouïe. Les employés sont épuisés et ils nous disent qu'ils veulent de la sécurité de retraite; qu'ils soient rassurés que leur rente soit sûre et sécurisée au sein d'un grand régime de retraite comme le Régime des CAAT. En sachant qu'ils sont en mesure de confier la planification de la retraite aux spécialistes du Régime des CAAT, ils peuvent avoir l'esprit tranquille et se concentrer sur ce qui est important pour eux. La valeur et la sécurité offertes par le Régime des CAAT ont été une source de lumière dans ces temps ténébreux pour un grand nombre de nos nouveaux participants auxquels j'ai communiqué.

RUSSELL : Je pense que c'est formidable. Tu sais, on parlait plus tôt de la grande démission avec Derek. Est-ce que tu remarques que les employeurs rejoignent le Régime des CAAT précisément parce qu'ils pensent que le Régime peut leur remporter la guerre pour les talents?

MARNIE : Absolument, que ce soit une entreprise nationale comme la Conférence Board du Canada ou un employeur manufacturier comme Vitamines Jamieson à Windsor. Les raisons commerciales pour lesquelles un employeur peut adhérer au Régime sont aussi variées que les employeurs eux-mêmes, mais je constaterai que c'est principalement parce qu'ils comprennent la pertinence d'offrir un régime PD en vue d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, ce qui est l'un des enjeux importants auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes aujourd'hui, comme en témoigne le resserrement du marché du travail. Ces employeurs nous indiquent que le fait d'offrir d'un régime PD et le fait de pouvoir l'indiquer dans leurs offres d'emploi est un atout dans ce marché du travail concurrentiel, avec l'avantage supplémentaire pour l'employeur de ne subir ni de risque financier, ni de lourdes charges administratives.

RUSSELL : Ta réponse me donne la parfaite occasion à te poser la prochaine question. L'une des questions que l'on retrouve dans la boîte de clavardage concerne le processus d'adhésion. Je soupçonne que plusieurs employés présumant que le transfert des régimes de retraite nécessiterait beaucoup d'effort. Ça devrait être beaucoup de travail et beaucoup de paperasse. Marine, dans quelle mesure est-il facile ou difficile d'adhérer au Régime des CAAT?

RUSSELL : En fait, le processus d'adhésion est très simple. Je pense que les employeurs peuvent être concernés qu'un large et vieux régime de retraite comme le Régime des CAAT, qui existe depuis plus de 50 ans, soit démodé ou rigide dans ses approches administratives, mais cela ne pourrait pas être plus éloigné de la vérité. La transition vers le Régime des CAAT et le processus d'adhésion sont très simples. DBplus est structuré par des cotisations fixes, une proposition vraiment intéressante aux employeurs qui offrent déjà un régime à cotisations déterminées ou un REER, car les employeurs peuvent tout simplement transférer leur régime de retraite en vigueur vers le Régime des CAAT. Cette mesure ne change ni les frais comptables ni le traitement fiscal, mais elle apporte beaucoup plus de valeur aux employeurs. Donc, nous sommes en mesure de nous adapter à pratiquement tous les régimes de retraite en vigueur sur les lieux de travail aujourd'hui. Quant au processus de transition, nous disposons d'une

équipe de gestionnaires de projets spécialisés qui soutiennent tous nos employeurs en phase d'adhésion et qui leur facilitent la transition vers une administration de retraites entièrement externalisée. Nous nous apercevons également que les employeurs qui souhaitent éliminer les risques liés à un régime de retraite PD recherchent cette solution. Ils privilégient la prévisibilité des coûts que DBplus propose et l'externalisation complète de l'administration des retraites vers le Régime des CAAT. C'est donc une solution avantageuse pour les employeurs et les employés.

RUSSELL : Très bien, c'est vraiment pratique. Voici une question à te poser, elle ne provient pas de la boîte de clavardage, lorsque je rencontre des gens ils me demandent toujours pourquoi le Régime des CAAT choisit d'augmenter son nombre d'adhésions? Personne d'autre ne le fait. Les autres gros régimes de retraite publics n'ouvrent pas leurs portes aux autres employeurs. Pourquoi, le Régime des CAAT le fait-il?

MARNIE : Pour commencer, c'est la bonne chose à faire. Le Canada est confronté à un défi provoqué par la précarité des retraites. Il concerne le manque d'accès aux régimes de retraite à prestations déterminées et de la couverture de ces régimes pour un plus grand nombre de travailleurs. Des millions de Canadiens ne possèdent pas ce genre de sécurité ou de certitude pour la retraite. Ainsi, nous savons que le Régime des CAAT dispose d'une conception réellement unique qui nous permet d'ouvrir nos portes, par laquelle les employeurs et les employés sont en mesure de participer et d'élargir la couverture des régimes PD à travers le pays en allant jusqu'au secteur privé, aux organismes à but non lucratif et au secteur public élargi également. Par conséquent, c'est la bonne chose à faire pour les Canadiens ainsi que la bonne solution pour notre Régime. Cela nous aide également à diversifier nos participants au Régime.

RUSSELL : Formidable! Je t'en remercie Marnie. Maintenant, je voudrais réinviter Asif puisque j'ai quelques questions à te poser.

ASIF : Superbe! Rebonjour.

RUSSELL : Rebonjour. J'ai remarqué qu'il y a un grand nombre de questions qui concerne l'Investissement Responsable. Peux-tu nous expliquer comment les cadres supérieurs du Régime abordent cette question?

ASIF : Bien sûr. Comme nous l'avons discuté Russell, c'est lié à notre approche à long terme. Nous réfléchissons aux taux de rendement et à la réussite des placements sur le long terme, ce qui exige de réfléchir aux risques liés aux placements également. Nous sommes convaincus que les risques financiers liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance devront être soigneusement examinés et traités sur le long terme. Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable, qui est soutenue par les Nations-Unies. Chaque jour, notre équipe travaille assidûment en collaboration avec nos partenaires externes pour respecter ces principes.

RUSSELL : Parfait et voici le suivi. L'un de nos participants a feuilleté la version détaillée de notre rapport annuel et il a trouvé une référence au GIFCC, le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Peux-tu nous en dire plus à ce sujet et du rôle joué par le Régime des CAAT?

ASIF : Certainement, mais avant de commencer, je souhaite dire un petit mot sur le rapport annuel lui-même. Notre rapport annuel et notre site Web fournissent des explications détaillées à propos de l'Investissement Responsable et des groupes avec lesquels nous travaillons, y compris

le GIFCC. Quant aux changements climatiques, il est très difficile de gérer ce qu'on ne peut pas bien mesurer. Il est difficile de calculer l'empreinte carbone dans son portefeuille parce qu'il n'y a pas tellement de données normalisées provenant des entreprises dans lesquelles nous pouvons investir. Ainsi, le GIFCC a été mis en place par le Conseil des fiduciaires il y a quelques années avec l'idée qu'en utilisant les normes proposées par le GIFCC, les entreprises seront progressivement en mesure de divulguer au public des informations par rapport à l'empreinte carbone dans le cadre de leurs activités de manière normalisée et précise afin que les investisseurs puissent comprendre les conséquences de ces investissements dans leurs portefeuilles en termes d'émissions de carbone. Ensuite, ils seront en mesure d'adopter les stratégies visant à atténuer les effets du changement climatique sur la base des données réelles et fiables. Donc, le Régime de retraite des CAAT a appuyé les recommandations du GIFCC et nous entamons nos propres démarches vers la mise en œuvre de toutes les recommandations qui nous ont été présentées au sein du Régime lui-même.

RUSSELL : Excellent. Merci pour ta réponse. Les questions que je vois ici par rapport à notre position sur le plan de l'investissement sont très positives. Il semble que nous nous dirigeons vers une période qui risque d'être encore plus difficile, soit la crise inflationniste. On entend souvent dire « Ce qui vous a mené ici ne vous y mènera peut-être pas. » En tout cas, je pense que c'est bien le proverbe. Les rendements sur les 10 dernières années sont excellents, comment vois-tu les 10 prochaines années?

ASIF : C'est une question plutôt préoccupante, mais je dirais que nous sommes optimistes. Nous sommes prudents pour les raisons que tu as mentionnées et il est bien entendu que les 10 prochaines années sont susceptibles d'être très différentes des 10 dernières années sur le plan économique, géopolitique et boursier, mais je pense que nous démarrons d'un bon pied ce qui est très important. Le Régime est sûr, capitalisé à 124 % comme tu l'as dit, et dispose d'une réserve de financement de 4 milliards de dollars. Nous démarrons d'une position très avantageuse lorsque nous entrerons dans un environnement de marché potentiellement différent. Grâce à la composition de notre actif, nous continuons à mettre l'accent sur le long terme et nous avons des répartitions d'actifs importantes dans la composition de notre actif vers des placements qui sont adaptés à l'environnement qui nous attend, notamment en termes d'un taux d'inflation plus élevé à long terme ou d'une augmentation des taux d'intérêt. Le plus important, c'est de revenir à l'équipe et aux partenaires externes. Nous abordons ces défis constamment, nous délibérons, nous discutons de ce qui pourrait se produire, de ce qui pourrait échouer, de ce que nous pourrions faire comme erreur et de la manière dont nous pouvons réduire ces risques au fil du temps. Nous sommes donc très optimistes grâce à l'équipe que nous avons ainsi qu'aux délibérations et aux discussions que nous entretenons. Ce sera une période difficile, mais nous sommes prêts à relever le défi.

RUSSELL : Je t'en remercie Asif. Retournons à Derek. Derek, je pense que la prochaine question est un suivi de la question que je viens tout juste de poser à Asif. Nous avons abordé le sujet de l'environnement, qui représente la lettre E, mais allons plus loin. Quelle est l'approche du Régime des CAAT en matière de l'investissement responsable, que représentent les lettres S et G? Pourrais-tu l'élucider pour nous?

DEREK : En allant au-delà de ce dont Asif a discuté, je le ferai du point de vue de la manière dont le Régime des CAAT s'intègre dans le cadre de l'ESG en laissant de côté l'ESI. La lettre « S » correspond à l'aspect « social » des facteurs ESG. Plusieurs études ont été publiées, y compris de nos homologues canadiens, qui montrent que les régimes de retraite à prestations déterminées constituent un bien social. Les participants aux régimes de retraite à prestations déterminées accordent une plus grande valeur à la vie. Ils jouissent davantage de la vie, ils font plus de bénévolat. En fait, l'un de nos investisseurs dans des

fonds de capital-investissement qu'ils envisageaient d'investir dans des collectivités où il y a des retraités PD, car il y a cette stabilité — c'est indispensable pour le bien social du Canada de verser des prestations de retraite. Il y a également une autre étude qui a été publiée cette année sur la valeur économique du système de retraite et sur sa capacité à stimuler les petites entreprises puisqu'il soutient les communautés rurales et urbaines. Les bons régimes de retraite sont absolument essentiels à la prospérité de toutes les communautés du Canada. Il constitue assurément un bien social dans de nombreux domaines qui vont au-delà de son impact en ce qui concerne les investissements et le développement économique. Du côté de l'aspect de la gouvernance, je trouve que le Régime des CAAT a été en mesure de démontrer sa propre bonne gouvernance avec la présence de toutes les principales parties prenantes à la table. Donc pour nous assurer que toutes les principales parties prenantes ont une voix dans notre régime de retraite, nous collaborons avec nos représentants des participants et des employeurs et nous interagissons avec des organismes de réglementation et des législateurs à travers le pays. Cela est illustré par les politiques que nous avons approuvées auprès du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage, ce qui permet à notre structure de gouvernance de s'ouvrir aux nouveaux secteurs et aux nouveaux employeurs dont vous parliez. Nous sommes des adeptes de la bonne gouvernance, nous sommes fiers de notre cheminement. Nos meilleures idées proviennent de l'un ou des deux côtés de la table.

RUSSELL : Merci. Voici un autre suivi à propos de l'inflation. Naturellement, l'inflation est le sujet du jour. Comment penses-tu que le Régime est positionné pour affronter le climat fortement inflationniste?

DEREK : Tu as tout à fait raison. Dans presque toutes les discussions que j'ai dans ce pays, on aborde l'inflation, la flexibilité ou la sécurité au cours de la conversation. Peut-être l'auteur de la question l'observe de deux points de vue différents. En ce qui concerne la santé financière du Régime, nous sommes très bien positionnés. Nous effectuons de nombreuses simulations de crise et nous pouvons constater qu'en dépit d'un climat fortement inflationniste, le Régime continue d'être très bien financé, mais je vais aussi soulever le deuxième point qui peut venir du point de vue du participant. Les conceptions du Régime sont dotées d'une protection contre l'inflation et selon notre politique de financement, tout surplus est destiné en premier lieu à cette protection; car ce qui est essentiel pour la sécurité de la retraite c'est de préserver le pouvoir d'achat de la rente de retraite. Actuellement, le Canadien moyen prend sa retraite à 62 ans et vivra jusqu'à 90 ans, soit une période de 28 ans. Sans une protection contre l'inflation, même un taux d'inflation de 2 % représente une forte diminution du pouvoir d'achat. Pour en revenir à la structure de gouvernance paritaire, il est essentiel de rassembler les participants et les employeurs autour de la table et de tenir compte du fait que les participants ont besoin d'une protection contre l'inflation. Et pour terminer, selon les sondages annuels auprès des participants, le fait d'avoir une protection contre l'inflation, d'avoir cette sécurité pour suivre le taux d'inflation constitue un avantage fondamental dont tous les participants bénéficient. Pour les employeurs, il constitue un élément de conception essentiel et pour les employés qui se retrouvent dans un climat de forte inflation, ils savent que leur rente augmentera en fonction du taux d'inflation.

RUSSELL : Je t'en remercie. La prochaine question se rapporte à une question de détails en ce qui concerne le fonctionnement du Régime. Alors, si l'auteur de la question se décide à adhérer au Régime, les employés peuvent-ils choisir leur propre taux de cotisation? Cette flexibilité est-elle intégrée ou est-ce que l'employeur devrait prendre cette décision pour tout le monde?

DEREK : En bref, nous pouvons vous aider. Notre conseil des fiduciaires et notre comité de parrainage nous signalent d'éliminer les barrières et de simplifier la gestion du changement. Supposons que l'auteur de la question est membre d'un syndicat et qu'ils disposent d'une convention collective dans laquelle le

taux de cotisation est 4 % pour les employeurs et pour les employés et que si l'employé ajoute 1 %, l'employeur ajoute 2 %. C'est exactement ce que le Régime des CAAT peut faire par le biais de Choix de cotisation. Nous autorisons l'ajustement progressif des taux de cotisations alors si ces employeurs n'ont pas de régime de retraite aujourd'hui et qu'ils souhaitent établir un taux de cotisation de 3 % pour les employés et de 5 % pour les employeurs, nous leur permettrons de le faire progressivement. En réalité, le Régime des CAAT a toujours été en mesure d'adopter de différents calendriers de modification des cotisations. Notre conseil des fiduciaires et notre comité de parrainage nous ont demandé d'élargir la couverture des régimes de retraite et d'éliminer les barrières. La flexibilité des taux de cotisation joue un rôle important dans ce processus.

RUSSELL : Merci Derek. Je vois d'autres questions au sujet de Choix de cotisation, mais je pense qu'elles sont destinées à Marnie. Marnie, si tu peux nous rejoindre à la caméra.

MARNIE : Merci Russell. Ça me ferait plaisir de répondre à ces questions.

RUSSELL : Je ne sais pas pourquoi, mais je ne peux pas te voir donc voyons ce que nous pouvons faire à propos de cela. En attendant, laisse-moi formuler la question en attendant.

MARNIE : Et pourtant, mon ordinateur m'indique que ma caméra est allumée.

RUSSELL : Qui peut dire? En ce qui concerne la question au sujet de Choix de cotisation. Quel est le niveau d'intérêt qu'il suscite au Régime des CAAT? Qu'entendent les groupes d'employeurs et d'employés à propos du Choix de cotisations et les employeurs sont-ils enthousiastes à l'idée d'en profiter?

MARNIE : Absolument, ils sont impatients d'en profiter avec les genres de principes dont Derek en avait parlé. La plus grande priorité fondamentale protège les retraités tout au long de leur retraite et elle préserve le pouvoir d'achat de leur rente. Nous sommes tous d'accord pour dire que la manière d'y parvenir varie d'un employeur à l'autre. Nous avons conçu DBplus et DBplus avec Choix de cotisation afin d'offrir à un plus grand nombre de Canadiens la possibilité de bénéficier de cette protection à la retraite qu'ils recherchent. Comme nous l'avons aussi dit plus tôt, ces conceptions fournissent la possibilité à tous les employeurs d'effectuer le transfert de leur régime de retraite vers le Régime des CAAT. Un processus d'attraction et de fidélisation amélioré, une productivité accrue, une administration de retraites entièrement externalisée, en matière d'impact il n'y a rien de comparable. Derek a parlé tout à l'heure de l'ajustement progressif des taux de cotisations. Par exemple, l'abordabilité dans les grands centres métropolitains peut parfois être un défi. L'employé choisit de verser 3 % dans un REER collectif tandis que l'employeur verse 5 % et à la longue cet employé souhaiterait verser 5 %, il pourrait verser 3 % cette année, 4 % l'année suivante et finalement 5 % l'année après. Il est donc très important d'avoir ce genre de flexibilité.

Derek a brièvement abordé le sujet de Choix de cotisation. Disons qu'un employeur offre un taux de cotisation de contrepartie de 4 % pour l'ensemble de son effectif et qu'un employé est intéressé par cette proposition. Cet employé pourrait choisir de verser 1 % supplémentaire et l'employeur verserait ensuite une cotisation de contrepartie équivalente. Il s'agit d'une proposition réellement dans le domaine des régimes à prestations déterminées.

RUSSELL : C'est très intéressant. Je pense que la question suivante serait... Ah! Te voilà de retour, Marnie!

MARNIE : Superbe.

RUSSELL : Voici la question de suivi que je voudrais poser à ce sujet et elle a également été soumise dans la boîte de clavardage. Est-ce que les employeurs doivent uniquement verser des cotisations de contrepartie ou, peut-on aboutir à une situation dans laquelle, je ne sais pas si on l'appelle des cotisations asymétriques, mais la vie est dure pour plusieurs Canadiens et ils ne sont peut-être pas en mesure de jumeler le taux de cotisations proposé par leur employeur. Est-ce possible dans le cadre du Régime des CAAT?

MARNIE : Oui tout à fait. Au départ, le Régime a été conçu selon le principe d'un partage, à parts égales, des cotisations de contrepartie, mais nous nous conformons, vous savez, aux limites maximales imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, soit 18 % de vos gains. Nous nous conformons aussi à la *loi sur les régimes de retraite* qui prévoit que l'employeur et l'employé ne peuvent pas payer plus que la moitié du coût des prestations. Donc, depuis que la somme globale ne dépasse pas 18 %, l'employeur sera en mesure de verser une somme équivalente ou supérieure à celle de l'employé pourvu que cette somme ne dépasse pas 18 %.

RUSSELL : D'accord. C'est parfait et ce renseignement est vraiment utile. Merci! Je veux être respectueux du temps de chacun et nous n'avons presque plus de temps. Je dirai au revoir à Marnie et la dernière question est destinée à Derek. Donc, Derek, il y a eu beaucoup de changement l'année dernière et nous voici, à mi-chemin de l'année 2022. Quelle est la prochaine étape pour le Régime des CAAT?

DEREK : Je réfléchirai à notre nouvelle stratégie pour 2040. Une nouveauté pour le Régime des CAAT en gros c'est l'écoute. Nous sommes à l'écoute pour connaître les besoins des employés. Nous sommes à l'écoute pour connaître les besoins des employeurs et nous sommes également à l'écoute pour connaître les besoins du Canada. Ils revendiquent un régime de retraite plus robuste, plus sécurisé et plus précieux alors nous continuerons à favoriser l'innovation. Actuellement, nous réalisons des études de marché auprès des employeurs et des participants partout au Canada afin de découvrir comment nous pouvons innover en vue d'améliorer leur situation. Notre objectif est d'élargir la couverture des régimes de retraite, de bons régimes de retraite. Nous prenons ces idées et nous travaillons auprès des organismes de réglementation et des législateurs concernés pour dire que notre objectif est de rendre le Canada meilleur en améliorant la viabilité et la sécurité des retraites. Observez la scène afin de voir les prochaines démarches du Régime des CAAT, la scène où nous écoutons et nous innovons; nous militons pour ce qui est meilleur pour le Canada pour les participants et les employés.

RUSSELL : Tout à fait. Merci pour ta réponse. Je veux remercier Derek, Asif et Marnie d'être parmi nous aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier chacun d'entre vous pour votre participation. Avant de partir, nous souhaitons vous sonder avec une dernière question : à quel degré avez-vous trouvé la discussion d'aujourd'hui utile? Sélectionnez parmi les choix disponibles entre « pas utile » et « très utile ». Finalement, si nous n'avons pas répondu à votre question ou si vous n'avez pas été en mesure de poser votre question, vous pouvez toujours l'inscrire directement dans la boîte de questions. Quant à ceux qui nous ont envoyé une question à laquelle nous n'avons pas répondu, nous vous enverrons une réponse par courriel. Je vous remercie pour votre temps et votre participation aujourd'hui et je vous souhaite bonne journée. Merci.